



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**
tenue le jeudi 23 décembre 2021 à 18h00 sur la plateforme Teams
considérant le resserrement des règles sanitaires et à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Mark Blair, Nathaniel St-Pierre et Éric Payette, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Yves Métras

Sont absents : les conseillers Marc-André Laberge et Simon Brennan

Madame Mélanie Roux, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est également présente.

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqués par la greffière-trésorière de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le pro-maire, Éric Payette, déclare la séance ouverte. Il est 18h00.

422-12-2021

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Lyne Mckenzie
APPUYÉ PAR Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - Dépôt reddition de compte 2021
3. Mise à jour des administrateurs, signataires et gestionnaires VISA chez Desjardins
4. Excédent de revenu en tant que revenu reporté pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

ADOPTÉE

**2. Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) -
Dépôt reddition de compte 2021**

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS;

423-12-2021

IL EST PROPOSÉ PAR Mark Blair

APPUYÉ PAR Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :



D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 31 370,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et le Conseil reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

3. Mise à jour des administrateurs, signataires et gestionnaires VISA chez Desjardins

ATTENDU QU'une mise à jour des administrateurs, signataires de comptes et personnes autorisées aux comptes chez Desjardins est nécessaire, y incluant la carte VISA;

424-12-2021

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Nathaniel St-Pierre

APPUYÉ PAR Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents que ce Conseil détermine que les signataires aux comptes bancaires de la municipalité sont:

- Yves Métras, maire;
- Éric Payette, maire suppléant en l'absence et en la non-disponibilité du maire Métras;
- Mark Blair, maire suppléant en l'absence et en la non-disponibilité du maire Métras;
- Louis-Alexandre Monast, directeur général et greffier-trésorier;
- Mélanie Roux, directrice générale et greffière-trésorière par intérim;
- Éric Taillefer, technicien comptable;

QUE ce Conseil détermine que les administrateurs aux comptes bancaires de la municipalité sont:

- Louis-Alexandre Monast, directeur général et greffier-trésorier;
- Mélanie Roux, directrice générale et greffière-trésorière par intérim;
- Éric Taillefer, technicien comptable;

QUE ce Conseil détermine que les gestionnaires VISA Desjardins pour la ou les cartes de crédit de la municipalité sont:

- Louis-Alexandre Monast, directeur général et greffier-trésorier;
- Mélanie Roux, directrice générale et greffière-trésorière par intérim;
- Éric Taillefer, technicien comptable.

ADOPTÉE

4. Excédent de revenu en tant que revenu reporté pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021

ATTENDU QUE la municipalité de Franklin présente son rapport financier selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public, prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada;

ATTENDU QUE le rapport financier contient certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publiée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE le MAMOT a publié une note d'information traitant de l'appariement des revenus et des charges, notamment relativement aux revenus de taxation prévus aux règlements d'emprunt avec les charges de remboursement du capital et des intérêts correspondants, ainsi que relativement aux revenus de taxation prévus aux charges d'égout / d'aqueduc, d'ordures/recyclage et de travaux de cours d'eau;

ATTENDU QUE cette note d'information indique qu'il n'est plus acceptable de présenter l'excédent de revenus de taxation sur les charges de remboursement du capital et des intérêts en tant que revenu reporté;

ATTENDU QUE ces excédents s'apparentent davantage à des excédents de fonctionnements affectés;

EN CONSÉQUENCE,

425-12-2021

IL EST PROPOSÉ PAR Mark Blair

APPUYÉ PAR Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU QU'advenant le cas où un excédent ou un déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt par rapport aux charges de remboursement du capital et des intérêts ainsi qu'un excédent ou déficit de taxation relatif aux charges d'égout - d'aqueduc et d'ordure - recyclage seraient réalisés au cours de l'exercice 2021, le montant de cet excédent ou déficit serait affecté à l'excédent de fonctionnements affecté; QUE les sommes ainsi accumulées devront être utilisées pour financer des charges subséquentes de la même nature que celles prévues au règlement d'emprunt concerné.

ADOPTÉE



5. Période de questions

Aucune question.

6. Clôture de la séance

426-12-2021

IL EST PROPOSÉ PAR Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée. Il est 18h06.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Mélanie Roux, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées, le cas échéant.

Mélanie Roux

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 23 décembre 2021, au sens de l'article 142 du Code municipal.

Yves Métras

Maire

Mélanie Roux,

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim